

PROJET D'EXTENSION DU PERIMETRE DE BAS MANGOKY

I. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

1.1. Fiche signalétique

a. <u>Nom du Projet :</u>	Projet d'Extension du Périmètre de Bas Mangoky (PEPBM)										
b. <u>Le financement et le coût du Projet :</u>	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 60%;">FAD :</td> <td style="text-align: right;">16 140 000 UC</td> </tr> <tr> <td>FAT :</td> <td style="text-align: right;">24 000 000 UC</td> </tr> <tr> <td>Part du Gouvernement :</td> <td style="text-align: right;">4 460 000 UC</td> </tr> <tr> <td>Total :</td> <td style="text-align: right;">44 600 000 UC</td> </tr> </table>	FAD :	16 140 000 UC	FAT :	24 000 000 UC	Part du Gouvernement :	4 460 000 UC	Total :	44 600 000 UC		
FAD :	16 140 000 UC										
FAT :	24 000 000 UC										
Part du Gouvernement :	4 460 000 UC										
Total :	44 600 000 UC										
c. <u>La durée du Prêt :</u>	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 60%;">Date de signature des accords des prêts</td> <td style="text-align: right;">: 06 mars 2015</td> </tr> <tr> <td>Date de mise en vigueur</td> <td style="text-align: right;">: 14 Octobre 2015</td> </tr> <tr> <td>1er décaissement</td> <td style="text-align: right;">: 26 février 2016</td> </tr> <tr> <td>Date de clôture du Projet</td> <td style="text-align: right;">: 31 mai 2020</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">-</td> <td></td> </tr> </table>	Date de signature des accords des prêts	: 06 mars 2015	Date de mise en vigueur	: 14 Octobre 2015	1er décaissement	: 26 février 2016	Date de clôture du Projet	: 31 mai 2020	-	
Date de signature des accords des prêts	: 06 mars 2015										
Date de mise en vigueur	: 14 Octobre 2015										
1er décaissement	: 26 février 2016										
Date de clôture du Projet	: 31 mai 2020										
-											
d. <u>Localisation de la CEP :</u>	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="background-color: #cccccc;">C_1 : Coordination de la CEP</td> </tr> <tr> <td>Bureau de la Direction Régionale de l'Agriculture et de l'Élevage Atsimo Andrefana à Tsimenatse Toliara 601.</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #cccccc;">C_2 : Antenne à Antananarivo</td> </tr> <tr> <td>Au sein de la Direction du Génie Rural à Nanisana Antananarivo 101.</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #cccccc;">C_3 : Site du Projet</td> </tr> <tr> <td>Bâtiments de l'ex-SAMANGOKY Tanandava Station, Commune Rurale de Tanandava, District de Morombe</td> </tr> </table>	C_1 : Coordination de la CEP	Bureau de la Direction Régionale de l'Agriculture et de l'Élevage Atsimo Andrefana à Tsimenatse Toliara 601.	C_2 : Antenne à Antananarivo	Au sein de la Direction du Génie Rural à Nanisana Antananarivo 101.	C_3 : Site du Projet	Bâtiments de l'ex-SAMANGOKY Tanandava Station, Commune Rurale de Tanandava, District de Morombe				
C_1 : Coordination de la CEP											
Bureau de la Direction Régionale de l'Agriculture et de l'Élevage Atsimo Andrefana à Tsimenatse Toliara 601.											
C_2 : Antenne à Antananarivo											
Au sein de la Direction du Génie Rural à Nanisana Antananarivo 101.											
C_3 : Site du Projet											
Bâtiments de l'ex-SAMANGOKY Tanandava Station, Commune Rurale de Tanandava, District de Morombe											

1.2. La délimitation de la zone d'intervention

Le Projet intervient dans le périmètre de Bas Mangoky situé à 240 Km au Nord de la Région Atsimo Andrefana. La zone à aménager se trouve à l'Ouest des aménagements actuels. Les deux aménagements sont séparés par Kitombo qui est l'ancien lit du fleuve Mangoky. La zone d'extension est actuellement libre de toute occupation, à l'exception de quelques petites parcelles de superficies négligeables mises en valeur par quelques riverains.

1.3. Les impacts et effets attendus du Projet

La mise en œuvre du Projet va contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire qui devra être traduite par la diminution de l'indice de la faim au moins de 20 en 2019 contre 25,4 en 2014.

Son impact se verra à travers l'augmentation de revenu annuel moyen des producteurs actuellement évalué à 1 500 000 MGA et qui sera estimé à 3 614 650 MGA à partir de 2020.

Les effets attendus de son exécution sont l'augmentation de rendement du riz et du pois du cap qui devraient être traduits essentiellement par une production additionnelle de 44 000 tonnes de paddy dans l'ensemble du périmètre de Bas Mangoky.

1.4. Les composantes et volets selon le REP

Les trois composantes du Projet sont : (A) développement des aménagements hydroagricoles ; (B) mise en valeur des parcelles aménagées, renforcement des capacités et appui institutionnel ; (C) coordination et gestion du Projet.

Composante A : Développement des Aménagements hydroagricoles

Cette composante regroupe tous les travaux d'aménagements à faire dans la zone d'extension. Elle est décomposée en 04 volets ci-après :

- Alimentation du périmètre :
 - le re-calibrage et le revêtement de l'avant-canal (3,2 km) ;
 - le rehaussement du canal d'amenée (10,3 km) ;
- Développement du réseau d'irrigation :
 - la construction du canal principal P2 (23,7 km) ;
 - la construction des canaux secondaires (20 km), tertiaires (22 km) et quaternaires (107 km) ;
- Réseau de piste :
 - la construction des pistes secondaires (23 km) et tertiaires (30km) ;
 - le défrichement (722 ha) et le planage (780 ha) du nouveau terrain.
- Adduction d'eau : construction d'une mini-adduction d'eau potable dans le village de Tanadava.
- Surveillance des travaux
 - la surveillance des travaux par les Bureaux d'études
 - l'appui technique de la Direction du Génie Rural à la Cellule d'Exécution du Projet

Composante B : mise en valeur des parcelles aménagées, renforcement des capacités et appui institutionnel

Cette composante est décomposée en 08 volets regroupant toutes les activités complémentaires touchant directement les bénéficiaires du Projet :

- l'appui aux femmes et à leurs associations :
 - l'acquisition des intrants agricoles pour les associations féminines,
 - l'acquisition des petits outillages,
- l'appui à la mécanisation de l'agriculture sur les parcelles aménagées :
 - l'installation et le financement d'une Institution de Microfinance ;

- l'acquisition des matériels agricoles et mise en place d'un centre de location-vente ;
- la mise en place des boutiques de proximités ;
- la promotion de l'utilisation des semences améliorées :
 - l'appui aux centres de multiplication des semences ;
 - la production et distribution de semences de base ;
 - la formation et l'encadrement des GPS ;
- Mise en œuvre du PGES :
 - la distribution des titres fonciers ;
 - la sensibilisation générale sur l'hygiène et la santé, les maladies hydriques et le MST/SIDA ;
 - le renforcement de la capacité des techniciens et de la population sur les techniques de gestion environnementale ;
 - la contribution du projet à la protection de la Nouvelle Aire Protégée se trouvant dans le complexe Mangoky-Ihotry ;
- Appui à l'entretien des infrastructures :
 - la formation et encadrement des Associations des Usagers de l'Eau ;
- Appui à la protection des végétaux :
 - le renforcement de la capacité des paysans en matière de lutte biologique ;
 - la création des Brigades Villageoises de Lutte Antiacridienne et d'un nouveau Poste Antiacridien dans la zone d'intervention du Projet ;
- la promotion des Activités Génératrices de Revenus pour les femmes ;
- l'appui à la Direction du Contrôle de Gestion et de l'Audit Interne (DCGAI)

Composante C : coordination et gestion du Projet

La troisième composante tourne autour des activités transversales afférentes à la gestion et coordination du Projet, qui sont :

- (i) le pilotage et la coordination des activités ;
- (ii) la gestion financière et les acquisitions ;
- (iii) le suivi-évaluation, le reporting et les audits.